

## Dans cette édition :

[La Loi sur la publicité légale - 12 ans plus tard...  
Aide-mémoire mis-à-jour](#)

[Corporations Canada reconsidère sa position au sujet du Règlement  
45-106](#)

[Tournoi Juri Golf 2006](#)

[Congrès annuel de CAP](#)

[Délais des services  
corporatifs](#)

[Pour nous contacter](#)

[Liste de prix](#)

[À propos du CRAC](#)

[Éditions précédentes](#)

## La Loi sur la publicité légale - 12 ans plus tard... Aide-mémoire mis-à-jour

Nous avons connu beaucoup de changements dans les lois affectant le droit corporatif vers la fin de 2005 et le début de 2006, notamment l'adoption du Règlement 45-106 et du jumelage. Cette période rappelle quelque peu l'année 1994 quand la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales* est entrée en vigueur et a révolutionné la pratique du droit corporatif.

Il y a déjà 12 ans de cela. Trouvez-vous, comme nous, que le temps passe vite ? Suite à cette réforme majeure et afin d'aider nos clients à s'y retrouver, nous avons préparé en avril 1995 un aide-mémoire permettant d'identifier rapidement et facilement les principaux formulaires utilisés par le Registraire des entreprises du Québec « REQ » ainsi que les frais afférents et une brève description du traitement qui en est fait par le REQ.

Une fois les ajustements nécessaires apportés, notamment au niveau des tarifs du gouvernement, nous avons constaté que cet aide-mémoire est encore fort utile aujourd'hui tout comme il était à l'époque.

Soulignons quelques modifications depuis 1994 : tous les formulaires et déclarations ont changé au fil des ans, à différentes occasions. Les statuts et les avis ne portent plus de numéro (ex : formule 1 – statuts de constitution) et les frais gouvernementaux ont, croyez-le ou non, été révisés à la baisse ! Les anciens formulaires 2 et 4 ont été consolidés en un seul qui s'appelle maintenant « Avis établissant l'adresse du siège / Liste des administrateurs ». L'Inspecteur général des institutions financières (IGIF) a été renommé le Registraire des entreprises du Québec (REQ).

Nous avons donc cru bon de mettre à jour cet aide-mémoire pour le bénéfice de nos clients. Vous n'avez qu'à [cliquer ici](#) pour accéder à la version récente. Vous pourrez ainsi en garder une copie sur le coin de votre bureau pour consultation rapide.

On peut être d'accord ou non avec les changements introduits par le REQ au cours des dernières années, mais on ne peut douter des efforts du REQ afin de tenter d'améliorer le service !

## RÉFLEXION...

« Aimez-les tous. Ne faites confiance qu'à certains. N'offensez personne. »

**William Shakespeare**

## Formation IncoWeb®

Vous seriez intéressé à en connaître plus sur nos services en ligne IncoWeb® ?

Que vous soyez déjà membre du service IncoWeb® ou non, inscrivez-vous à une formation gratuite d'une durée d'une heure ! Contactez Me Annie Fredette par courriel à [afredette@crac.com](mailto:afredette@crac.com) ou 514-861-2799, poste 355, pour plus d'informations sur la session de formation ainsi que les dates de rencontres possibles.

[Retour](#)



## **Corporations Canada reconsidère sa position au sujet du Règlement 45-106**

En mai dernier, Corporations Canada publiait un communiqué concernant l'application du Règlement 45-106 sur les sociétés fédérales précisant que toute restriction sur le transfert des *actions* devait apparaître à la rubrique 4 des statuts constitutifs et que toute restriction sur le transfert des *titres* (autres que les actions) devait apparaître à la rubrique 7 des statuts. Nous vous avons informé de cette nouvelle politique dans un Mémo-CRAC en date du 12 juin dernier. Voici les dernières nouvelles à ce sujet.

Corporations Canada a reconsidéré sa position et a diffusé, le 6 juillet dernier, un autre communiqué précisant que les statuts ne seront pas rejetés même si les restrictions sur le transfert des *titres*, y compris les actions, se trouvent à la rubrique 4 des statuts, contrairement à la décision énoncée précédemment.

Corporations Canada a clairement établi sa préférence pour l'interprétation basée sur deux clauses distinctes, soit une pour le transfert des *actions* à la rubrique 4 des statuts et l'autre pour le transfert des *titres* (autres que les actions) à la rubrique 7. La bonne nouvelle cette fois-ci c'est que Corporations Canada n'insistera pas pour que les clients se conforment à sa position. Les clients qui avaient choisi de consolider les restrictions sur le transfert des actions et des titres en une seule clause pourront continuer à utiliser leurs annexes sans aucun risque de refus des statuts.

Les clients pourront donc compléter les statuts comme ils le veulent, c'est à dire qu'ils auront le choix entre les deux interprétations possibles, soit deux clauses versus une clause pour ce qui est des restrictions sur le transfert des actions et des titres.

Le premier communiqué émis par Corporations Canada semblait vouloir forcer les clients à adopter sa position en refusant les statuts qui contiendraient les restrictions sur le transfert des *titres* à la rubrique 4. Au CRAC, la position que nous avons privilégiée dès l'entrée en vigueur du Règlement 45-106, concorde avec celle de Corporations Canada. D'ailleurs, nous avons rédigé nos annexes Passe-Partout en ce sens. Nous sommes toutefois d'avis que Corporations Canada a pris une bonne décision en optant pour une politique plus flexible et sommes persuadés que certains de nos clients le seront aussi !

Pour consulter les communiqués de Corporations Canada, visitez le site au [http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/incd-dgc.nsf/fr/h\\_cs01986f.html](http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/incd-dgc.nsf/fr/h_cs01986f.html)

[Retour](#)



## **Tournoi Juri Golf 2006**

Le 20 juin dernier, la 18<sup>e</sup> édition de la *Classique Juri Golf* a eu lieu au magnifique Club de golf Le Saint-Raphaël de l'Île-Bizard où plus de 300 golfeurs ont sorti leurs bâtons et leur générosité afin d'appuyer une bonne

cause.

C'est avec grande fierté que CRAC et CSRS comptaient parmi les commanditaires et avec joie que leurs représentants ont eu le plaisir de frapper la balle en agréable compagnie.

M. Michel Lacroix, annonceur du club de hockey les Canadiens, était de retour comme animateur de la soirée au cours de laquelle un chèque au montant de **160 100 \$** a été remis à la Fondation Jean Marc Paquette. Un montant record pour cet événement !



Quelques membres du comité organisateur Juri Golf et de la Fondation

Il faut dire que les participants ont été témoins d'une surprise cette année ayant grandement contribué à cette collecte record. Leo lacono, membre de la Fondation, s'est fait raser la tête « en direct » pendant la soirée. Il nous a expliqué que son geste se voulait une manière d'exprimer sa solidarité envers celui qu'il considère comme son deuxième père, M. Jean Marc Paquette.

Son geste courageux, réalisé avec beaucoup de simplicité et sincérité en a touché plusieurs qui l'ont manifesté en offrant un don contre une mèche de ses cheveux. À lui seul, cet événement extraordinaire baptisé : « La tonte la plus dispendieuse » a permis de récolter environ 50 000 \$. Merci beaucoup Leo !



Leo lacono, membre de la Fondation et son coiffeur

Un gros merci aussi au comité organisateur pour le temps et l'énergie consacrés à cette édition de la *Classique Juri Golf* qui a connu un énorme succès cette année. Le défi sera de taille l'an prochain !

[Retour](#)



## Congrès annuel de CAP

Le 16 juin dernier, l'Association canadienne des parajuristes (CAP) a tenu son congrès annuel au Centre Sheraton de Montréal. Les membres ont participé à une journée bien remplie au cours de laquelle plusieurs conférences étaient proposées. Les participants avaient également l'opportunité de visiter les kiosques des exposants sur place dont celui de CRAC.

Les représentants de CRAC étaient très heureux de présenter aux membres la nouvelle brochure publicitaire de sa division marques de commerce, le CPI-IPC, sous le thème du mouton. D'ailleurs, pour l'occasion, le CRAC remettait aux participants un mignon petit agneau en peluche habillé d'un t-shirt arborant l'adresse du nouveau site [www.cpi-ipc.com](http://www.cpi-ipc.com).

De nombreux prix de présence ont aussi été tirés au cours de la journée. Félicitations à Mme Tara-Starr McConnell du bureau Fishman Flanz Meland Paquin qui a eu la chance de remporter une paire de billets pour assister au spectacle *Cavalia*, gracieuseté de CRAC.

Pour terminer en beauté, CAP conviait ses membres à un souper au Restaurant d'Aversa où la gastronomie italienne était à l'honneur. Il semblerait que l'atmosphère était à la fête et que tout le monde s'est bien amusé.



Mme Caroline Guy et Me Johanne Muzzo, agents de marques du CPI

[Retour](#)



### **C.R.A.C. Centre de Recherches et d'Analyses sur les Corporations**

1080, Côte du Beaver Hall,  
bureau 1717  
Montréal (Québec) Canada  
H2Z 1S8  
Tél : (514) 861-2722  
Sans frais : 1-800-361-5744  
Télécopieur : (514) 861-2751  
Courriel : [crac@crac.com](mailto:crac@crac.com)

Attention: l'information véhiculée par l'INFO-CRAC® est de nature générale et ne doit en aucune façon être interprétée comme constituant une opinion juridique. INFO-CRAC® est une publication bimestrielle exclusivement pour le bénéfice de nos clients. Tout commentaire doit être adressé par écrit à l'attention de l'éditeur, Richard S. Gareau  
[rsgareau@crac.com](mailto:rsgareau@crac.com)